Commission d'Attribution des Places Procès-verbal séance du 15 octobre 2025

EAJE de FILLINGES, d'ONNION, de SAINT-JEOIRE et de VIUZ-EN-SALLAZ (2) et MIC de Faucigny

Date de commission : 15 octobre 2025 Date de convocation : 8 octobre 2025 Lieu : Salle des fêtes de Peillonnex

Présents : Voir annexe « signature de présents »

1 - Rappel du contexte de la Commission

Madame la Vice-présidente rappelle que la gestion des **6** multi-accueils est confiée au délégataire LA MAISON BLEUE. Toutefois, l'attribution des places est validée par la CC4R à travers la commission d'attribution des places. Il convient donc d'étudier les demandes en accueil régulier et d'attribuer les places dans les établissements cités.

Pour rappel, cette commission d'attribution des places étudie toutes les demandes de placement formulées par les parents pour un accueil régulier. Elles sont préenregistrées dans le portail petite enfance. La commission arrêtera la liste des demandes et attribuera les places en structures accueil collectif en fonction des places disponibles. L'attribution des places s'inscrit dans les objectifs de la Prestation de Service Unique de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le règlement du fonctionnement des établissements ainsi que les critères d'admission sont des documents publics que chaque famille peut consulter librement. Le présent PV précisant les décisions d'admissions en commission est accessible sur le site internet de la CC4R et dans les multi-accueils. Le mode de fonctionnement de la commission pourra, le cas échéant, faire l'objet de réajustements si ces derniers paraissent nécessaires. Madame la Vice-Présidente procède à la lecture du projet de règlement de fonctionnement des établissements.

Rappel : en cas de fausse déclaration de la situation familiale, la décision de la commission d'attribution des places pourra être revue.

Cette commission attribue les places correspondant aux demandes d'accueil du 01^{er} février 2026 au 31 août 2026.

2 - Critères d'attribution

1 - Le lieu de résidence des parents :

- La priorité est donnée aux habitants des communes du territoire (un justificatif de domicile sera demandé dans la constitution du dossier). Les points calculés en fonction des communes de la Communauté de Communes (voir délibération du 18 décembre 2023).
- Les familles habitants hors communauté dont l'un des parents travaille dans une administration publique du territoire, peuvent accéder à une place. Un arrêté administratif et/ou contrat de travail (contractuel) ainsi qu'une attestation employeur indiquant l'adresse du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit obligatoirement être sur le territoire) doivent être fournis. (voir délibération du 14 avril 2025). Le contrat peut durer 3 ans (un justificatif devra toutefois être communiqué chaque année).
- En cas de vacances de places et dans le cadre de places en accueil occasionnel, l'accès pourra être ouvert aux enfants des parents habitants sur une des communes limitrophes de la CC4R. Le contrat peut durer 3 ans (un justificatif devra toutefois être communiqué chaque année).

2 - La situation de la famille :

Analyse de la situation familiale en fonction des critères suivants (non hiérarchisés):

- Les deux parents travaillent ou justifiant d'une recherche d'emploi
- Parent isolé mono parentalité
- Handicap léger moteur, mental, sensoriel ou psychique de l'enfant

- Maladie de l'enfant (suivant l'avis du médecin de l'établissement)
- Problème de santé d'un membre de la famille
- Un enfant de la fratrie fréquentant déjà (et encore) la structure sera prioritaire
- Revenu total du foyer observé en fonction du nombre de personnes composant le foyer
- Parent mineur
- Demande pour naissance multiple (ou demande multiple dans la même crèche)

3 - L'adéquation de la demande

Critère adossé aux jours souhaités et aux amplitudes journalières d'accueil en fonction de la place disponible et la fréquentation demandée.

- Cela concerne **l'âge de l'enfant** : groupe d'enfants répartis en 3 unités de vie (petits, moyens et grands)
- Cela concerne le volume de jours fréquentés : 4 et 5 jours ; 3 jours, moins de 3 jours

3 - Attribution des places

La notation pour chaque dossier est la suivante :

Critères	Cotation						Précisions
Domicile / crèche demandée	si vous habitez à vous pouvez faire garder votre enfant à la crèche de	Farfadets Fillinges	Marmousets et Fripouille Viuz en Sallaz	La Vie Là Saint Jeoire	Les Rissons Onnion	Les lutins du château Faucigny	Un justificatif de domicile est demandé pour le dossier de pré-inscription
	FAUCIGNY	22	11	11	11	22	
	FILLINGES	22	11	11	11	11	
	LA TOUR	11	22	22	22	11	
	MARCELLAZ	22	11	11	11	22	
	MEGEVETTE	11	11	11	22	11	
	ONNION	11	11	11	22	11	
	PEILLONNEX	11	22	22	11	22	
	SAINT JEAN DE THOLOME	11	22	22	11	22	
	SAINT JEOIRE	11	22	22	22	11	
	VILLE EN SALLAZ	11	22	22	22	11	
	VIUZ EN SALLAZ	11	22	22	22	11	
	0111 - 2						
Autre enfant fréquentant la structure en même temps	OUI = 2 NON = 0						Un enfant de la fratrie fréquentant la structure (au moment de l'entrée dans la crèche)
The state of the s	NON = 0 OUI = 8					(au moment de l'entrée dans la dreule)	
Enfant porteur de handicap							Cotation majorée pour Handicap de l'enfant
	NON = 0						
Autre membre de la famille	OUI = 4						Maladie portée par un autre membre de la
porteur de maladie grave	NON = 0						famille : frère, sœur ou parent
Situation familiale	Famille monoparentale = 2						
	Couple ou vie maritale = 0						
Situation professionnelle des parents	Tous les parents travaillent = 3 L'un des 2 en recherche active d'emploi = 1						La recherche d'emploi active sera justifiée par une attestation Pôle Emploi. Un justifictif de l'employeur sera demandé dans la constitution
	NON = 0						du dossier
Revenu total par composition familale	Jusqu'à 4 781 € = 10						Le calcul se réalise en fonction du nombre de
	De 4 782 à 9 562 €= 8						personnes composant le foyer et de
	De 9 563 à 14 343 €= 6						l'ensemble des revenus du foyer (avis
	De 14 344 à 23 904 € = 4						d'imposition, déclaration des revenus France,
	De 23 905 à 28 685 € = 3						Suisse et internationale, 3 dernières fiches de
							salaires)
	De 28 686 à 33 466 € = 2						Revenu total divisé par le nombre de
	Supérieur à 33 466 € = 1						personnes composant le foyer.
	Absence de données = 0						personnes composant le royer.
Demande pour naissances	OUI = 2						Cotation majorée pour des naissances
multiples	NON = 0						multiples
Parent mineur	OUI = 2 NON = 0						Cotation majorée pour parent mineur
Familles habitants hors						1 arrêté administratif et/ou contrat de travail	
communauté dont l'un des	OUI = 6						(contractuel)
parents travaille dans une							1 attestation employeur qui indique l'adresse
administration publique du	NON = 0						du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit
territoire							obligatoirement être sur le territoire)
tetone	I						obligatoriement etre sur le territorie)

3.1 - Crèche de FILLINGES – LES FARFADETS

3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 12 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 famille demande le vendredi : jour supplémentaire, la commission refuse ;
- 4 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 1 famille est proposé en accueil régulier le lundi, mercredi, jeudi matin, vendredi;
- 1 famille est proposé en accueil régulier à la crèche La Vie Là de Saint Jeoire : lundi, mardi, jeudi, vendredi ;
- 5 familles dont 1 hors communauté de communes restent en liste d'attente.

3.2 - Section des moyens/grands - 1

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 14 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente ; si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 1 demande a été analysée. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 famille (double accueil) est proposée en accueil régulier le mercredi;

3.2 - Section des moyens/grands - 2

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 16 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 2 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier ;

3.2 - Crèche d'ONNION – LES RISSONS

3.2.1 - Bébés

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 6 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 6 familles sont proposées en accueil régulier.

3.2.2 - Moyens - grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens-grands peut accueillir jusqu'à 14 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 4 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 2 familles ont une place en périscolaire le mercredi.

3.3 - Crèche de SAINT-JEOIRE - LA VIE LA

3.3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 3 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, **2 demandes** ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 2 familles des Lutins du Château ont une place proposée :
 - o 1 lundi, mardi, mercredi matin, jeudi ;
 - o 1 lundi, mardi, mercredi, jeudi;
- 2 familles des Marmousets ont une place proposée :
 - o 1 lundi, mercredi, jeudi;
 - o 1 lundi matin, mercredi, jeudi matin, vendredi;
- 1 famille des Farfadets a une place proposée le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

3.3.2 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 15 + 1 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 2 demandes ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Validation de la commission :

2 familles sont proposées en accueil régulier.

3.3.3 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 15 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, aucune demande n'a été analysée.

Validation de la commission :

.

3.4 - Crèche 1 de Viuz-en-Sallaz – LES MARMOUSETS

3.4.1 - Section unique des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 18 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission. Il reste des places pour le mercredi.

<u>Demandes des familles</u>

Pour cette commission, 11 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 enfant va être proposé à Fripouille à compter de maintenant ou janvier 2026 ;
- 5 familles sont proposées en accueil régulier, dont 1 sans le jeudi ;
- 1 famille est proposée le mercredi et vendredi ;
- 2 familles ont une place proposée à La Vie Là;
 - 1 lundi, mercredi, jeudi ;
 - o 1 lundi matin, mercredi, jeudi matin, vendredi;
- 3 familles restent en liste d'attente dont 2 familles hors communauté de communes.

3.5 - Crèche 2 de Viuz-en-Sallaz – LES FRIPOUILLES

3.5.1 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 12 + 1 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 1 demande a été analysée. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 famille est proposée en accueil régulier ;
- 1 enfant des Marmousets est proposé à compter de maintenant ou janvier 2026.

3.5.2 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 14 + 3 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 4 demandes ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Validation de la commission :

- 4 familles sont proposées en accueil régulier.

3.6 – Micro-crèche - Faucigny – LES LUTINS DU CHATEAU 3.6.1 – Section mélangée

Il est nécessaire de mixer les âges dans cette micro-crèche.

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 12 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 9 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 famille peut obtenir le mardi demandé;
- 2 familles sont proposées en accueil régulier
 - o 1 lundi, jeudi, vendredi;
 - o 1 lundi, mercredi, vendredi;
- 2 familles ont une place proposée à La Vie Là ;
 - o 1 lundi, mardi, mercredi matin, jeudi ;
 - o 1 lundi, mardi, mercredi, jeudi;
- 4 familles restent en liste d'attente, dont 2 hors communauté de communes.

Fait à FILLINGES, Le 16/10/2025

Annexe 1 - Liste des membres présents

Annexe 2 - Tableaux de validation

Madame la Vice-Présidente en charge de La Petite Enfance Catherine BOSC

